

Accord de méthodologie

Entre :

Le Groupe Alstom, dont le siège social est situé 3 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret et les sociétés françaises du Groupe dont la liste est reprise en annexe, représentés par Monsieur Nicolas Jacqmin, en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines France,

Et

Les Organisations Syndicales représentatives au sein du périmètre constitué des sociétés françaises dont la liste figure en annexe, dûment mandatées par leurs confédérations pour conclure en leur nom le présent accord,

- CFDT représentée par Monsieur Patrick Maillot
- CFE-CGC représentée par Monsieur Didier Lesou
- CGT représentée par Monsieur Christian Garnier

Il a été convenu ce qui suit,

PREAMBULE

Suite à la demande formulée par les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe visant à la mise en œuvre d'une expertise destinée à éclairer le Comité Groupe France ainsi que l'ensemble des institutions représentatives du personnel françaises, dans le cadre de l'analyse de la situation stratégique des activités du groupe, les parties au présent accord se sont rencontrées afin de définir les modalités de mise en œuvre d'une expertise commune.

C'est dans ce cadre que le présent accord est intervenu afin de préciser la mission, la durée, les moyens ainsi que le calendrier relatifs à la mise en œuvre de cette expertise, ainsi que son extension éventuelle dans l'hypothèse où une procédure d'information/consultation serait mise en œuvre après une recommandation par le Conseil d'administration d'une offre d'acquisition portant sur toute ou partie des activités du Groupe ALSTOM.

ARTICLE 1 : MODALITES DE L'EXPERTISE DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION STRATEGIQUE DES ACTIVITES DU GROUPE ALSTOM

Il est convenu entre les parties de la mise en œuvre anticipée d'une expertise portant sur l'analyse de la situation stratégique des activités du Groupe ALSTOM.

Cette expertise a pour objet d'accompagner l'ensemble des élus et représentants des organisations syndicales et d'éclairer leur réflexion sur les informations qui leur sont transmises dans ce cadre.

Il est convenu que l'expertise sera menée par le Cabinet SECAFI ALPHA selon les conditions et modalités suivantes :

- 4 à 10 jours d'intervention dont au plus 6 jours pour la préparation et présentation du rapport;
- modalités pratiques d'intervention : entretiens, réunions, examen de documents ;
- communication des documents : rapport écrit et participation à des réunions de restitution ;
- date limite de remise du rapport de l'expert : voir modalités décrites dans l'annexe 2 ;
- coût de l'expertise : voir modalités décrites dans l'annexe 2.

ARTICLE 2 : EXTENSION EVENTUELLE DE L'EXPERTISE EN CAS DE PROJET SOUMIS A LA CONSULTATION DES INSTANCES FRANÇAISES

Dans l'hypothèse où un projet devrait être élaboré suite à une éventuelle recommandation du Conseil d'Administration d'une offre d'acquisition portant sur tout ou partie des activités du Groupe ALSTOM, les parties conviennent de se réunir à nouveau afin de déterminer les conditions de mise en œuvre et modalités pratiques afférentes à l'extension de l'expertise visée à l'article 1 du présent accord.

ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent accord, qui prend effet à compter de sa signature, est conclu pour une durée déterminée.

Il prendra fin et cessera de produire tout effet à la date d'ouverture d'une éventuelle procédure d'information consultation devant l'EFW et les instances françaises concernées, et au plus tard dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur.

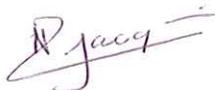
ARTICLE 4 : PUBLICITE

Dès sa conclusion, le présent accord sera déposé à la DIRECCTE – Unité territoriale des Hauts de Seine, en deux exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique et un exemplaire adressé au greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre (92).

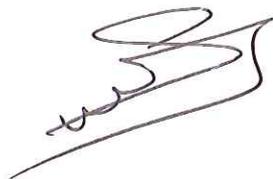
Le présent accord sera affiché dans les entreprises parties au présent accord sur les emplacements réservés à la communication avec le personnel et sera transmis à l'ensemble de leurs instances représentatives du personnel listées en annexe.

Fait à Levallois-Perret, le 27 juin 2014
En 8 exemplaires

Pour le groupe Alstom
M. Nicolas JACQMIN



Pour la CFDT
M. MAILLOT



Pour la CFE-CGC
M. LESOU



Pour la CGT
M. GARNIER

**ANNEXE I : LISTE DES SOCIETES ET INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL VISEES AU
PRESENT ACCORD**

ALSTOM Boiler France
ALSTOM GRID SAS
ALSTOM Hydro France
ALSTOM IS&T SAS
ALSTOM Management SA
ALSTOM Power Service SA
ALSTOM Power Systems SA
ALSTOM Resources Management
ALSTOM Transport SA
ALSTOM Wind France SAS
ALSTOM Wind Offshore SN
Bureau de représentation ALSTOM LTD
Centre d'essais ferroviaire en région Nord Pas De Calais SA
Laboratoires Oksman Seraphin
PROTEA
New TransLohr
ALSTOM Power Conversion SAS
ALSTOM Transport Technologies
ALSTOM Renewable Technologies

Outre le comité de groupe France et au sein des sociétés susvisées, les institutions représentatives du personnel éventuellement en place (CCE ou comité d'entreprise) seront rendues destinataires du rapport d'expertise portant sur l'analyse de la situation stratégique des activités du Groupe Alstom.

ANNEXE 2 : Modalités d'intervention de l'expert Secafi Alpha

Proposition de mission relative à l'accompagnement des membres du Comité de Groupe France et des représentants des organisations syndicales en France (extrait)

Philippe GERVAIS - Pierre-Yve BOUR- 3 juin 2014

Cette note vise à formaliser et à préciser nos échanges téléphoniques de vendredi après-midi sur le sujet.

2. Cadre budgétaire

Le travail consiste principalement en:

- La production de notes, retraçant des analyses réalisées ou la synthèse d'éléments du dossier;
- L'animation de réunions ou la participation à des réunions:
- L'appui et l'accompagnement des élus et des organisations syndicales.
- Les temps passés à ce jour sont de:

| | P-Y BOUR | P GERVAIS |
|--|----------|-----------|
| Réunion bureau CGF | 0,5 | 0,5 |
| Coordination avec les organisations syndicales | 1,5 | 1 |
| Rédactions des notes des 5 et 21 mai | 2,5 | 1 |
| Rencontre avec M. Bruno Guillemet | | 0,25 |
| Analyse du dossier, suivi actualité, notes et divers | 3 | 1,75 |
| Total | 7,5 | 4,5 |

Pour la suite, et jusqu'à la date du 23 juin, nous estimons ces temps autour:

- de 4 à 6 jours en accompagnement du Comité de Groupe France et/ou des organisations syndicales avec si nécessaire un temps plus formel à passer avec le Comité de Groupe France pour lui présenter nos travaux réalisés dans le cadre de la mission EWF en cours;
- 0 à 4 jours pour selon d'éventuelles notes à réaliser en fonction de l'actualité et de évolution du projet.

L'ampleur de la charge pouvant varier fortement en fonction de l'évolution du dossier:

Compte tenu de la spécificité de l'intervention qui relève pour une part très importante de consultants très expérimentés, nos prix de journée sont dépendants de la qualification des intervenants:

- Directeur associé : 2 300 €/ jour
- Responsable de mission confirmé : 1700 € /jour

Le budget pour le travail réalisé jusqu'ici est de : 23 100 euros HT.

Le budget à prévoir sur la période qui va d'aujourd'hui au 23 juin peut être estimé dans la fourchette très large de 7400 € HT pour 4 jours (3 PYB + 1 PGE) à 18 800€ HT pour 10 jours (7 + 3).

Nos frais de déplacements et débours sont facturés en sus.

3. Cadre contractuel

Le cadre contractuel reste à définir.

La suggestion consistant à s'appuyer pour cela sur le Comité de Groupe France et son bureau, qui sont demandeurs, peut être pertinente si les différentes parties en sont d'accord, et peut être conçue de façon à respecter le rôle des autres instances (EWF et CCE différents).

4. Intervenants

Les intervenants seraient les mêmes consultants que ceux intervenant déjà sur ALSTOM et sur le dossier pour l'EWF, de façon à réaliser ce travail en synergie et en complémentarité.